Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3

Secrétariat Général

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 9 AVRIL 2010 -

Etaient présents ou représentés : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, MME RIGAL-CELLARD, MME DESCHARD, MME DINCLAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI , MME SANGUIRGO, Mme VAILLANT, M. DUVERGER, M. GIRON, M. LE GARROY, MLLE MICHEL, MME LE GARS, M. ORGOGOZO, M. BENOIT, M. PERIZ, M. REIFFERS.

Etait présentes au titre des membres invités : MME MUTI, MME de MONTGOLFIER**.**

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président souhaite donner trois éléments d'information :

- La question du grand emprunt a entraîné de vifs débats autour de l'évolution du PRES, mais rien n'a encore été décidé et de fortes réticences ont été émises par Bordeaux 3 sur une évolution qui amènerait à une disparition des universités. La question est d'une telle importance qu'il est prévu au mois de mai une réunion des 3 conseils avec présentation par le PRES des évolutions possibles. Trois possibilités sont à retenir : soit un PRES de deuxième génération qui aboutirait à une université confédérale, avec un président élu et une délégation de services au PRES, soit un grand établissement dont le CA serait composé à 50 % d'extérieurs, soit une fusion à l'image de l'université de Strasbourg souhaitée par Bordeaux 1 et Bordeaux 2, mais déjà refusée par l'IPB et l'ENITA.
  Prendre une décision très rapide pour émarger au grand emprunt n'est pas possible.
- Le Ministère a récusé une partie des statuts des nouvelles UFR : l'élection du directeur de l'UFR par les seuls membres élus du conseil n'est pas légale. Le directeur devra être élu par l'ensemble du conseil d'UFR, membres extérieurs compris. La solution envisagée est de demander aux têtes de liste de proposer une liste de membres extérieurs pour chaque UFR.

M. PEBARTHE s'étonne que le président envisage de s'adresser aux deux têtes de liste lorsqu'elles existent alors que la réalité du score pourrait désigner déjà une de ces deux têtes.

Le président répond que l'on peut tout à fait imaginer qu'une liste ne puisse pas avoir sa tête de liste élue s'il n'y a pas l'assentiment des étudiants et BIATOS. Personne n'a de légitimité au sortir de l'élection.

M. PEBARTHE souhaiterait que la réunion se déroule avant l'élection et la première réunion du conseil.

M. RICHARD estime que le climat actuel n'est pas assez serein pour une telle consultation.

M. COQUELIN trouve plus cohérent que chacun des acteurs puisse se prononcer. Il propose de faire une première réunion du conseil d'UFR avec le Président pour la désignation des extérieurs.

Le président fait la proposition d'une réunion postérieure à l'élection dans laquelle les têtes de liste pourraient proposer dès après l'élection, en concertation avec les étudiants et BIATOS, une ou plusieurs listes de membres extérieurs. Il précise qu'il participera à cette première réunion d'UFR.

M. PEBARTHE demande à quel moment aura lieu l'élection des directeurs de département.

Le président répond que cette élection sera effectuée en conseil réduit aux membres élus des conseils d'UFR. Il n'y a pas encore de date prévue, mais elle devrait être organisée dans le courant du mois de mai 2010.

Le président aborde ensuite le troisième point d'information : il s'agit de la « migration » progressive de l'Institut EGID vers l'IPB (Institut polytechnique de Bordeaux) en raison de la création d'un diplôme d'ingénieur en développement de ce dernier. Les négociations entamées se passent sans drame, mais il reste des points à préciser comme celui de la fondation partenariale INNOVASOL. M. ATTEIA et MALEZIEUX viendront en parler dans un prochain CA.

Il rappelle enfin qu'une réunion des trois conseils est prévue vendredi 16 avril pour une information sur le passage aux RCE et que le vote sur les RCE interviendra le 23 avril. Il précise qu'il a écrit aux membres extérieurs du CA pour leur demander d'être physiquement présents à cette occasion.

M. PEBARTHE demande si le vote du 23 avril sera précédé d'un débat.

Le président répond qu'un débat aura lieu le 23 avril.

I - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2010

Le président signale que le texte du dernier procès-verbal n'a pas encore été validé.

II - EXAMEN DES MODALITES D'APPLICATION DE LA REFORME DE MASTERISATION DES CONCOURS

Deux questions doivent être posées aux membres du conseil : il s'agit des mêmes questions que celles qui ont fait l'objet d'une consultation des personnels enseignants et enseignants-chercheurs le 29 mars dernier.

1) Première question : Approuvez-vous les principes de cadrage politique pour l'évolution de l'offre de formation en masters de l'université Bordeaux 3 définis dans le texte ci-dessous : (voir texte en annexe)

2) Deuxième question : Etes-vous favorable à l'organisation d'une préparation aux concours du CAPES de l'année transitoire 2010 - 2011 selon un calendrier exceptionnel (juin-mi-juillet, septembre-octobre) ?

M. COQUELIN rappelle ce qui s'est dit précédemment au CEVU.

Le texte soumis à la consultation définit des principes politiques de cadrage au terme d'un long travail de réflexion. Il s'agit d'un dossier politique mais aussi technique dans la mesure où il va falloir choisir pour les étudiants une voie leur permettant d'être titulaires d'un diplôme BAC + 5 avec une formation professionnelle et de réussir des épreuves de concours.

Le choix a été fait de trouver une réponse d'établissement pour répondre à une réforme jugée inapplicable et garantir la valeur du diplôme.

Les principes de cadrage reposent sur l'idée d'une adaptation à la réalité. Beaucoup d'étudiants ne réussissent pas actuellement au bout de deux ans de préparation et le fait de coupler le diplôme à la préparation au concours impose une rallonge des études dans la grande majorité des cas.

La mise en place d'une année spéciale a été prévue à l'intérieur du master car la première étape à prendre en compte est le résultat à l'admission qui intervient au 15 janvier. En cas d'échec à l'admission, l'étudiant, dans le schéma proposé, retrouve immédiatement le fil en ayant la possibilité de refaire une préparation. Cette solution donne aussi le temps d'intégrer la dimension recherche qui est un fondement des masters disciplinaires. Cette année spéciale, à cheval sur deux années universitaires, permet de tenir compte de l'ensemble des publics de la préparation aux concours et notamment de ceux déjà titulaires du master.

Grâce à ce schéma très souple, l'étudiant doit pouvoir tout au long du parcours changer d'orientation surtout en S2 et S3. C'est un schéma générique et il faut trouver les moyens d'adapter chaque master à la discipline concernée pour être au plus près des réalités du métier et du concours.

Le 29 mars dernier, le projet a été proposé à la communauté scientifique et a fait l'objet d'une consultation. Les résultats de la consultation sont rappelés :

- ***Sur 468 inscrits et 194 votants, la première question a obtenu 16 « nuls ou blancs », 134 « oui » et 44 « non ».***

- ***La seconde question : 17 « nuls ou blancs », 101 « oui », et 76 « non »***

Mme POULIN rappelle que la consultation a été motivée par la réalité de la situation. Il fallait que chacun en prenne conscience. La circulaire du 23 décembre définit des exigences aux quelles nous sommes attachés. Quatre blocs de compétences doivent être conservés dans chacun des quatre semestres : faire un master, préparer un concours, se préparer à un métier, s'ouvrir à l'international. Elle regrette que le vote sur les principes ait eu lieu alors qu'il n'y avait plus le quorum au CEVU (7 abstentions, contre : 5, pour : 5).

Elle fait ensuite plusieurs remarques concernant la mise en œuvre de la circulaire :

- Les stages sont difficiles voire impossibles à mettre en place pour tous les étudiants. Les stages en responsabilité ne seraient accordés par le rectorat qu'aux admissibles. Le rectorat émet depuis des doutes sur l'organisation des stages de pratique accompagnée.
- Une autre difficulté est liée à l'adossement à la recherche, et s'exprime plus ou moins selon les disciplines : la philosophie dont les concours sont très difficiles, l'histoire dont le concours est bi-disciplinaire et s'adosse à deux masters recherche, les lettres

classiques car il existe un master recherche en histoire alors que le concours est en lettres, etc.

- La question des redoublants, non pensée par le ministère, doit également trouver une solution ainsi que celle les étudiants en formation continue, celle des titulaires d'un concours mais pas d'un master. L'année spéciale permettrait des compléments de formation pour une préparation aux épreuves.

Mme POULIN fait état d'un contexte national de dérégulation avec des masters qui habillent des préparations aux concours.

Face à cette situation, Bordeaux 3 a cherché à mettre en place une politique d'établissement dans un contexte de négociation avec le PRES et l'université de Pau.

Le schéma proposé est le résultat de longues heures de négociation.

Le Président rappelle qu'il est allé au MEN pour présenter le projet de Bordeaux 3 et demander des moyens. Le cabinet ayant été entretemps totalement remanié, la démarche doit être répétée.

Il est procédé ensuite à la lecture de la lettre de cadrage.

Mme MUTI fait état de la position de Monsieur le Recteur : le rectorat offrira des stages de pratique accompagnée après l'admissibilité car ils sont complémentaires de la formation.

M. COQUELIN affirme qu'il faut mettre sur un pied d'égalité l'ensemble des étudiants. L'université ne pourra pas accepter le contraire.

Le président met en avant le côté irrationnel de la situation : le MEN dit qu'il faut mettre en place des masters professionnels mais tous les étudiants inscrits à ces masters ne pourront avoir de stages, alors qu'un master pro sans stage n'existe pas.

Mme MUTI précise que Monsieur le Recteur a tenu à faire passer deux messages : *l'institution est à la disposition de l'université pour inscrire des étudiants en stage et proposer des stages rémunérés.*

M. PEBARTHE souligne que les étudiants seront aussi en situation difficile car on va leur imposer 15 heures d'enseignement dans toute l'année, dont trois avec leurs tuteurs. Il voit une forme de cynisme dans le fait de ne plus proposer des stages de pratiques accompagnés rétribués. Il estime qu'on navigue à vue et que cette réforme n'est pas aboutie. Il se demande s'il ne s'agit pas de nous préparer à la fin des concours.

Mlle MICHEL demande si les étudiants qui passent cette année le CAPES sans M1 pourront préparer le CAPES sans M1 l'année prochaine.

M. COQUELIN indique qu'une commission mixte du PRES pourrait délivrer des crédits pour qu'ils puissent présenter le CAPES en étant inscrits en M2 comme c'est désormais obligatoire. Le même procédé pourrait être utilisé pour l'agrégation. Durant l'année transitoire, il faut admettre leur valider un M1, ce qui est une concession très forte car l'admissibilité n'est pas équivalente à un M1. Il ne faudrait pas par la suite confondre les deux. Il pourrait y avoir une validation automatique pour les admissibles et la délivrance partielle d'ECTS pour les autres.

M. GIRON rappelle que les ECTS sont délivrés par les universités. Alors pourquoi avoir recours à une commission mixte ?

M. COQUELIN répond que les étudiants en préparation CAPES ne sont pas actuellement inscrits à Bordeaux 3 mais à Bordeaux 4 via l'IUFM.

Suite à une question de Mlle MICHEL, M. DUVERGER rappelle que pendant la période transitoire 2010-2011, la seule présence aux concours ouvre la possibilité pour les étudiants de les repasser. L'admissibilité n'est donc pas être nécessaire.

M. PEBARTHE s'interroge la capacité de souplesse de la politique d'établissement. Pour un certain nombre de formations les 4 blocs risquent de déstabiliser les enseignements. Il faut laisser aux formations une liberté d'organisation. Pour le mémoire par exemple, il faut un objectif premier de permettre sa rédaction. Il demande une autre formulation dans la lettre de cadrage.

Le Président répond qu'il est difficile de modifier le texte, mais qu'un ajout qui répond à ces craintes pourrait être proposé et distribué.

M. RICHARD demande ce qu'on entend par une présence forte d'une composante métier.

Le Président répond que l'université peut faire les formations qu'elle souhaite : stages d'observation en L3, de pratique en M1 et ou en M2 etc.

M. PEBARTHE demande si la souplesse pourrait aller jusqu'à ne pas introduire certains blocs.

M. COQUELIN répond qu'il faudra alors convaincre l'équipe de ne pas adopter la répartition proposée. Il y a des principes premiers sur lesquels il sera difficile de transiger. Il existe deux dangers : soit donner raison à ceux qui ne veulent rien changer dans leur master recherche et méprisent la préparation aux métiers, soit faire basculer le projet vers une unique préparation aux concours. L'une des manières de garantir un équilibre est de maintenir les 4 blocs.

Il est important que dès le S1 l'étudiant soit placé devant un choix d'orientation et s'interroge sur sa vocation.

M. PORTINE trouve très timorée la rédaction par rapport à la recherche. Nos disciplines sont constitutives de la dynamique de la société et le discours de défense de nos masters recherche doit être renforcé.

Mme MUTI souhaite préciser à nouveau la position du rectorat à propos des stages : les stages en responsabilité seront rémunérés, les stages de pratique accompagnés seront gratifiés.

M. PEBARTHE demande si les stages correspondront à des UE et des ECTS.

Le Président précise que la réponse sera fonction des propositions de chaque filière.

M. DUVERGER s'interroge sur le cas suivant : si un étudiant à son master recherche et se trouve collé au concours, aura-t-il bien un master recherche ?

M. COQUELIN répond que le master reste acquis.

M. PORTINE et Mme RIGAL-CELLARD s'inquiètent du développement de la formation privée : l'université peut se permettre d'être vertueuse, mais nos étudiants ont envie de manger.

M. DUVERGER pensait que l'on pouvait jouer sur la dénomination du master, le master ne devenant professionnel que pour ceux qui auraient le concours.

M. COQUELIN répond que les M2 sont, dans le flou de la réglementation actuelle, soit recherche soit professionnels et que le mot enseignement ne figurera pas dans la dénomination (ni dans la mention, ni dans la spécialité).

M. LOQUAY fait la proposition de faire un double dossier, master recherche / master pro, et l'obtention du stage fait la différence : si on rate l'admissibilité à la place du stage on a le mémoire à rédiger.

Mme DESCHARD estime que le contenu des masters est différent. On ne peut pas confondre les deux.

M. GIRON n'est pas d'accord avec la proposition de M. LOQUAY. Il se demande si les maquettes proposées seront acceptées par le CNESER.

Le Président se dit certain que toutes les propositions seront acceptées par le Ministère.

Le CNESER a voix consultative, il a voté contre le projet de décret du Ministère, ce qui n'a pas empêché celui-ci de le conserver en l'état.

Mlle MICHEL souhaiterait que tous les étudiants qui n'ont pas le concours ne soient pas reçus au master.

Le président trouve étrange que cette proposition émane de la représentation étudiante et la refuse catégoriquement.

M. COQUELIN rappelle que les maquettes ne remonteront au Ministère que si nous voulons créer des spécialités nouvelles. En ce qui concerne les parcours, l'établissement peut opter pour des évolutions au fil de l'eau, en toute autonomie.

Il n'y a pas de texte fondateur qui permettrait de savoir ce qu'est un master. Sont habilitées des mentions et des spécialités et il n'y pas de spécialité enseignement dans notre établissement. La tendance du MEN est de ne vouloir habiliter que des mentions, les spécialités ayant de moins en moins de valeur car il n'existe pas de référentiel national.

Aujourd'hui, c'est le supplément au diplôme qui va devenir le plus pertinent ainsi que le référentiel de formation.

M. BEYLOT demande quelle sera la nature de la coopération avec Bordeaux 4. Il confirme que la question du rattachement au master recherche sera problématique car il peut y en avoir plusieurs.

Mme DESCHARD estime que le nom donné au parcours est important.

Mme POULIN est pour un affichage du parcours contenant l'expression « préparation aux concours ».

M. COQUELIN réaffirme qu'il s'agit de découpler la réussite au concours de la réussite au diplôme. Les étudiants seront sans doute amenés à adopter une stratégie pour différer la fin de leur diplôme et l'idée de l'année spéciale relève de cette stratégie. L'étudiant terminera ou non son master, en fonction de sa réussite au concours.

Il répond à M. BEYLOT que l'offre est construite en coopération avec l'IUFM. Par ailleurs, la préparation au concours sera possible dès le S2.

M. PEBARTHE reprend l'exemple de l'Histoire pour justifier la nécessité de souplesse dans l'organisation des masters. Il pense que s'il y a obligation de prévoir un parcours dès le S2, le diplôme sera nécessairement bi-disciplinaire Histoire-Géographie. Il souhaite donc qu'il soit dit par écrit que cette préparation ne doit pas être une obligation lorsque l'équilibre des formations est en jeu. Il propose de la différer en S4.

M. RICHARD fait remarquer que le texte initial contient déjà le mot « possible » : « Une préparation aux concours possible dès le S2 ».

Le président signale qu'il a toujours dit aux étudiants qu'il était préférable de passer le M1 avant les concours, mais on ne peut pas leur interdire de faire le contraire.

Il est nécessaire que les enseignants fassent la proposition aux étudiants de suivre ce module, mais les étudiants ne seront pas obligés de le suivre.

M. PEBARTHE s'interroge sur l'obligation pour les formateurs de proposer ce module en S2. Et si la réponse est oui, il faudra alors un master Histoire-Géographie.

M. COQUELIN répond que le débat anticipe trop sur la phase de travail qui va avoir lieu avec les équipes pédagogiques. En fonction des disciplines, il y aura des aménagements à mettre en œuvre. Sur la question de l'adossement à la recherche, les 30% peuvent ne concerner que l'histoire. Il faut aussi se poser la question de la nature des masters actuels. Il constate que beaucoup regrettent les mémoires de maîtrise qui étaient plus conséquents. On est passé à des masters lourds en cours et il faudrait peut-être remodeler les masters en fonction de ces constats.

M. RICHARD précise que pour lui, la formulation impose de fournir à l'étudiant la possibilité d'une préparation aux concours dès le S2.

M. COQUELIN reprend l'exemple de la philosophie : quand on étudie l'actuelle maquette du M1 de cette discipline, il existe déjà dès le S1 une UE de méthodologie qui, à l'époque, n'avait pas pu être intitulée préparation au concours, mais qui a bien pour objectif de préparer les étudiants à passer les concours de l'enseignement.

Mme POULIN confirme que peut être, pour le cas de l'histoire, il y aura obligation de faire un master Histoire–Géographie.

M. PEBARTHE s'interroge sur les conséquences de la reconnaissance de l'année spéciale par le Ministère.

Le Président précise que l'année spéciale donne un cadre dans lequel les normes SYMPA reconnaitront les étudiants. Si les étudiants passent les concours après le master ou si la préparation aux concours se fait dans le cadre d'un DU, ils ne seront pas reconnus et l'université devra s'autofinancer.

Mme POULIN suggère que des moyens pourraient être trouvés en allégeant les masters recherche.

M. PEBARTHE rappelle que pour l'agrégation, un certain nombre de disciplines fonctionnent sur les heures IUFM, ce qui va nous imposer de trouver un équilibre entre le nombre d'étudiants et le nombre d'heures et d'enseignants. Il craint de voir disparaître des préparations faute d'étudiants ou de volume horaire.

Le Président répond que le dernier point de la lettre de cadrage répond à cette inquiétude.

M. COQUELIN rajoute que la réponse de l'année spéciale permet de ne pas être soumis à la logique comptable. Il rappelle qu'actuellement, on maintient des masters qui n'ont que deux ou trois inscrits. Il espère, avec la solution de l'année spéciale, attirer d'avantage d'étudiants.

Mme DESCHARD souhaite trouver un accord sur l'affichage. Elle craint dans le cas contraire de perdre des étudiants.

M. COQUELIN préconise de mettre une actualité permanente sur le site.

Mme POULIN estime qu'il faudrait aussi un affichage sur le site de l'IUFM.

Le président se dit d'accord pour un affichage fort et il précise qu'il ne donnera aucune autorisation aux enseignants de l'université qui voudraient participer aux formations privées.

M. PEBARTHE propose de dissocier les deux votes. Il remercie l'équipe pour l'évolution de ses positions et le dialogue entamé. Il n'exprime pas de doute sur les intentions de la présidence, mais votera non sur les principes.

- ***Vote sur les principes : 3 « contre », 26 « pour ». Les principes sont adoptés.***

- ***Vote sur le complément modifié : Adoption à l'unanimité.***

III - L'ORGANISATION DE L' « ANNEE TRANSITOIRE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION AUX CONCOURS 2010-2011 »

Monsieur le Président déclare que la mise en place du dispositif pour l'année 2010-2011 est plus délicate puisqu'il s'agit d'organiser une formation au CAPES dans des conditions exceptionnelles. Il apparaît inenvisageable de n'organiser une formation à l'écrit que de 4 à 6 semaines. La proposition alternative consiste donc en une formation spéciale organisée en heures complémentaires dès le mois de juin. Il propose de voter préalablement sur ce principe général.

Les représentants étudiants mettent l'accent sur le problème des bourses : Peut–on proposer une motion étudiante pour demander une bourse exceptionnelle ?

M. DUVERGER souhaite que le vice-président étudiant s'adresse au CROUS.

M. PEBARTHE expose ses arguments de refus du dispositif. Il estime scandaleux de proposer des heures complémentaires. En deuxième lieu, se pose le problème des activités de recherche sur cette période. Enfin, il juge que la préparation sera assurée à la va-vite.

La programmation des écrits de concours au mois de novembre et plus de mars ne vise pas autre chose que de réaliser des économies de postes, évaluables à 2 000 000 euros par an. Veut-on apporter notre caution morale à ce projet ? Concernant la consultation auprès des enseignants, il demande si le vote « oui » intègre bien le fait que les collègues soient amenés à faire des cours au mois de juillet.

Monsieur le Président est d'accord sur l'analyse, mais le conseil est devant la question de la solution interne proposée à nos étudiants. Il reconnaît qu'en l'occurrence il n'y a aucune solution pleinement satisfaisante. Il rappelle que les résultats du vote en CEVU : 9 abstentions, 4 votes « contre » et 3 « pour ».

M. DUVERGER demande quelle information donner aux étudiants actuels de M2. Il affirme cependant qu'il faut organiser une forme de préparation.

M. PEBARTHE affirme qu'ils n'auront aucune chance de réussite au concours d'enseignement 2010-2011.

Mme DESCHARD estime pour sa part que, dans la situation présente, on n'a pas le choix si on est vraiment des enseignants : il faut mettre en place une préparation aux concours 2010-2011. Elle se déclare prête à assumer la formation, même gratuitement.

M. PEBARTHE affirme en retour qu'il se considère aussi comme un véritable enseignant.

➢ ***La motion est adoptée à l'unanimité.***

Il est ensuite proposé au vote la formulation suivante dans le cadre de la consultation organisée auprès des enseignants :

« Etes-vous favorables à l'organisation d'une préparation aux concours du CAPES de l'année transitoire 2010-2011 selon un calendrier exceptionnel (juin à mi-juillet et septembre-octobre) ?

➢ ***La proposition est adoptée par 23 voix « pour » et 2 « contre ».***

IV - LE CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2010/2011

Monsieur le Président expose ensuite la question du calendrier de rentrée 2010/2011, en annonçant que le CEVU a largement adopté une modification visant à retarder le début des cours au 27 septembre 2010. Cette solution est envisagée du fait des contraintes liées aux aménagements des secrétariats des trois UFR. Ce report est assorti d'une demande d'intégrer une semaine de lecture refusée l'année dernière. Pour des raisons conjoncturelles nous entrerons pour la troisième fois dans un semestre de 12 semaines consécutives, le projet étant toujours de passer à des semestres de 14 semaines. Le CEVU demande en outre lorsque c'est possible d'aménager les cours sur 11 semaines pour faire bénéficier l'étudiant de cette semaine de lecture.

Mlle MICHEL signale qu'elle votera contre car on peut lire toute l'année…

Mme RIGAL-CELLARD juge que ce sera en vérité une semaine de vacances.

M. PEBARTHE rappelle que l'organisation en semestres a déjà fait beaucoup de mal, et que cette proposition – à l'identique de l'année dernière, est un affichage maladroit.

Mme DESCHARD se déclare par contre favorable à la semaine de lecture, très importante en lettres mais évoque une organisation placée avant le début de cours.

M. RICHARD rejoint les remarques de M. PEBARTHE et estime que l'organisation des contrôles continus est suffisamment lourde.

M. BEYLOT est hostile à ce qu'il appelle la compression des cours sur les 11 semaines. L'interruption du semestre paraît utile pour les enseignants comme pour les étudiants et l'année se termine en règle générale trop tôt. En outre, le calcul des volumes horaires est basé sur 12 semaines, et le passage à 11 s'avère compliquer la tâche.

Monsieur le Président est personnellement sceptique sur une semaine de lecture qui correspondrait aux vacances scolaires.

M. LOQUAY propose une solution sur l'année : on est contraint, à la rentrée, par l'installation des UFR mais le second semestre pourrait aller jusqu'au 23 avril 2011.

Mme LE GARS s'étonne que les cours s'arrêtent le 16 avril, et pose la question de l'occupation des étudiants après cette date.

M. RICHARD, réaffirme que l'affichage d'une semaine de lecture en tant que telle est problématique.

Mlle VAILLANT remarque que cette semaine représente la semaine qui manque au cursus des enseignements.

M. GIRON relève que, certes, on peut se dispenser de venir, mais il regrette le temps où il y avait des vacances pour des vacances.

Le vice-président du CEVU, qui entend relayer la voix du CEVU, rappelle le point de vue exprimé par certains étudiants : 12 semaines de cours en continu ne permettent pas d'avoir de respiration, ni de faire des travaux personnels ou des recherches préparatoires aux semaines de cours suivantes. Cette organisation est défendue par les enseignants qui se réfèrent à un certain nombre de pays anglo-saxons dans lesquels une « reading week » est une tradition très appréciée.

Il ajoute que dès l'année prochaine, les nouvelles maquettes bénéficieront d'un travail spécifique dans APOGEE et le CMS entre mai et juillet 2011 qui permettra de revoir le dispositif calendaire. Le perfectionnement de la gestion des salles sera possible avec la mise en place d'un nouveau logiciel. Les emplois du temps étudiants seront la base de la construction des services enseignants et de l'organisation matérielle. Il signale en outre que certaines universités bordelaises ouvrent dès le 31 aout 2010. Quant à terminer l'année plus tardivement, le vice-président du CEVU estime que cela compromettrait la suite des études des étudiants titulaires d'une licence ou sortant d'un M1. Plus tôt les étudiants disposeront de leurs résultats, mieux ils peuvent intégrer les formations auxquels ils candidatent.

M. BEYLOT suggère de prendre la première semaine de janvier pour compléter le premier semestre.

Le Président répond que cette solution, déjà adoptée cette année, entraîne un décalage trop important de la fin de l'année universitaire.

Mme RIGAL-CELLARD revient sur la concentration sur 11 semaines. Elle relève que beaucoup de cours s'étalent sur 6 semaines, ce qui complique le projet.

M. DUVERGER met l'accent sur la question du rythme des études pour les licences, qui ont beaucoup de cours et accumulent du retard, sur les exposés par exemple. Il faut ménager des pauses qui leur permettent de se rattraper.

M. PORTINE est d'accord avec Mme RIGALL-CELARD. L'idéal est de commencer l'année plus tôt pour avoir une « reading period ». Mais il convient que cela semble impossible actuellement.

➢ ***La proposition initiale du CEVU consistant en 11 semaines plus celle de lecture est rejetée par 16 votes « contre », malgré 5 abstentions et 2 voix « pour ».***

➢ ***La seconde proposition maintenant le même calendrier avec début des cours le 27 septembre 2010 et suppression de la semaine de lecture est adoptée avec 17 voix « pour », 2 « contre » et 3 abstentions.***

V - LA GESTION DU BUDGET ET DES PROJETS FSDIE

Le vice–président du CEVU présente les demandes de subvention FSDIE, et demande un vote préalable sur les grandes masses 2010, qui prévoient, grâce à l'application du financement de 14 euros par étudiant, un budget global de 110 000 euros, contre 84 000 en 2009.

Les grandes masses de dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

- Projets associatif 55 000
- Projets individuels 20 000
- Handicap : 5 000
- Service culturel : 15 000
- Vie étudiante : 10 000
- Certifications gestion administration : 5 000

➢ ***La répartition du FSDIE est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.***

Sont ensuite exposées les demandes de financement des projets associatifs et individuels, avec une proposition de 20 000 € environ pour des projets d'associations et 10 000 € environ pour des projets individuels.

M. RICHARD demande de voir préciser les possibilités de diversification des subventions.

Le vice-président du CEVU cite à ce titre les collectivités locales ou le CROUS.

➢ ***Les demandes sont accordées à l'unanimité des voix, un conseiller ne prenant pas part au vote.***

VI - L'ELECTION A LA FONCTION DE VICE-PRESIDENT DELEGUE CHARGE DES FORMATIONS

A la suite de la démission de Monsieur André-Frédéric HOYAUX, Mme Linda LAWRANCE est proposée pour occuper les fonctions de vice-présidente déléguée aux formations.

Il est procédé au vote secret par 24 votants.

➢ ***Mme LAWRANCE est élue à l'unanimité des votants.***

VII - DEMANDE DE CREATION DE FORMATION : LE DU-HANDICAP

Le projet de DU-Handicap conçu à l'IUT, avec un partenariat GIHP, est présenté dans le but de permettre aux formateurs et enseignants de divers organismes de s'adapter à l'accueil du public handicapé. Il serait ouvert en 2011 sous condition d'une douzaine d'inscrits, le montant des frais s'élevant à 2980 euros.

Monsieur le Président rappelle que Bordeaux est en pointe sur le thème du handicap et il remercie M. GREFFIER, porteur du projet. Les établissements ont vocation à recevoir de plus en plus d'étudiants mais aussi des collègues en situation de handicap.

M. POLI se réjouit de l'initiative de M. GREFFIER, mais il rappelle que la situation de l'emploi à l'université ne remplit pas l'obligation de 6% de travailleurs handicapés (un seul agent sous ce statut).

M. PEBARTHE déclare qu'il n'est pas convaincu du contenu de certains modules car lui-même a été longtemps enseignant à l'IEM. La connaissance de la réalité du public handicapé exige une approche globale.

Le vice-président du CEVU rappelle le module 3, qui est une approche en situation. Il adhère à la nécessité de la vision globale mais il note qu'il y a également besoin d'approcher des spécificités par type de handicap.

Mme LE GARS se félicite de la mise en place de ce diplôme.

M. RICHARD demande si le projet a été validé par le conseil de l'IUT.

Mme DE MONTGOLFIER déclare qu'elle l'inscrira à l'ordre du jour du prochain conseil de l'IUT. Elle annonce la date du 22 ou le 24 mai.

M. RICHARD ne souhaite pas se prononcer sans connaissance de l'avis des conseillers de l'IUT.

Le vice-président du CEVU propose le report du vote définitif de l'instance de Bordeaux 3 mais suggère un vote sur le principe de la création du DU, sous réserve de son adoption en CA de l'IUT.

M. BEYLOT déclare qu'il votera l'acceptation de principe de cette formation innovante et intéressante, avec la réserve exprimée.

➢ ***Le principe de création du DU-Handicap, sous réserve de sa validation en CA de l'IUT est adopté par 16 voix « pour », avec 4 abstentions et 3 conseillers ne prenant pas part au vote. Aucun conseiller ne s'est exprimé contre ce projet.***

La séance du Conseil d'Administration s'achève sur ce dossier, en l'absence de questions diverses.

Le Président

Patrice BRUN

REFERENDUM MASTERISATION

QUESTION N° 1

APPROUVEZ-VOUS LES PRINCIPES DE CADRAGE POLITIQUE POUR L'EVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION EN MASTERS DE L'UNIVERSITE BORDEAUX 3 DEFINIS DANS LE TEXTE CI-DESSOUS ?

PRINCIPES DE CADRAGE POLITIQUE POUR L'EVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION EN MASTERS DE L'UNIVERSITE BORDEAUX 3

1. Rappel des orientations générales sur la mastérisation des concours telle qu'elle se dégage de la circulaire du 23 décembre 2009 :

- l'articulation de la préparation sur 4 semestres dans la continuité de la formation en L (qui propose, dans le cadre des nouvelles maquettes récemment évaluées, des UE Projet Professionnel de l'Etudiant)
- l'acquisition d'une culture scientifique, disciplinaire ou pluridisciplinaire
- l'adossement à une ou des équipes de recherche reconnues et l'apprentissage de la démarche scientifique
- la présence d'une composante forte de formation au métier, de plus en plus importante dans le cursus.
- le principe de stages d'observation et de pratique accompagnée sur la base des modalités et des dispositifs mis en place au niveau académique.

2. Six Principes généraux de l'université Bordeaux 3 pour la construction de son offre de formation en master.

1. L'Université Bordeaux 3 proposera à la rentrée 2010, une offre de formation ouverte aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement, qui prendra toute sa place au niveau du site bordelais. Elle envisagera les concours d'enseignement du CAPES et de l'Agrégation.

2. La construction de l'offre de formation ne doit pas subordonner l'obtention d'un diplôme à l'organisation générale de la préparation aux concours. En conséquence, chaque semestre devra comporter une part réservée à chacun des quatre blocs de compétence (recherche, approche disciplinaire préparant aux concours, préparation au métier, connaissance du système éducatif.

3. Tout étudiant de M2 a droit à un stage.

4. L'offre est construite en coopération entre l'IUFM-Bordeaux IV.

5. L'université Bordeaux 3 propose un dispositif intégrant la diversité des situations générées par le système. Elle envisage notamment :

- une préparation aux concours possible dès le S2.
- les réorientations et passerelles permettant le passage de la voie recherche à la voie concours et inversement.
- une année préparatoire aux concours et aux métiers d'enseignant pouvant s'intercaler entre le S3 et le S4 et ouverte aux étudiants de formation continue ou déjà titulaires d'un master ou titre équivalent.
- des UE spécifiques de S4 pour les étudiants non admissibles au concours et souhaitant obtenir un master complet.
- le maintien affirmé d'une préparation à l'Agrégation à laquelle l'université est attachée.

6.- L'université Bordeaux 3 s'oppose à l'utilisation des étudiants comme moyens de remplacement de titulaires dans le cadre des stages en responsabilité (SER). Elle travaille avec le rectorat de l'Académie pour proposer des stages de pratique accompagnée.

REFERENDUM MASTERISATION

QUESTION N° 2

ÊTES-VOUS FAVORABLE A L'ORGANISATION D'UNE PREPARATION AUX CONCOURS DU CAPES DE L'ANNEE TRANSITOIRE 2010-2011 SELON UN CALENDRIER EXCEPTIONNEL (JUIN – MI-JUILLET, SEPTEMBRE-OCTOBRE) ?